

Paris, le 23 février 2017

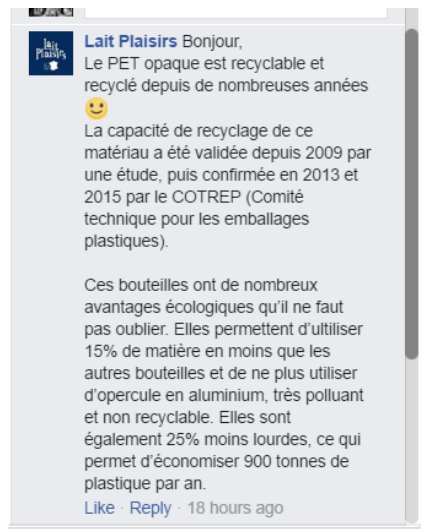
Zero Waste France  
18 boulevard Barbès,  
75018 Paris



**Objet : Usage du PET opaque dans vos bouteilles de lait « Lait Plaisir »**

Madame, Monsieur,

De nombreux citoyens nous ont alertés ces dernières semaines sur le fait que votre marque utilisait du PET opaque pour conditionner son lait bio en bouteille UHT. **Ces bouteilles ne sont pas recyclables et perturbent aujourd'hui l'ensemble de la filière de tri.** Les réponses que vous avez fourni sur les réseaux sociaux aux citoyens qui vous ont interrogé sur ce point sont contestables à plusieurs titres.



Vous affirmez :

*“Le PET opaque est recyclable et recyclé depuis de nombreuses années”*

**Le PET opaque est aujourd'hui uniquement dilué dans le flux de PET foncé, ce qui ne constitue pas du recyclage.** Le flux de PET foncé perd d'ailleurs par la même occasion en qualité, et ne peut plus être recyclé dans les mêmes conditions et pour les mêmes applications qu'auparavant.

*“La capacité de recyclage de ce matériau a été validée depuis 2009 par une étude, puis confirmée en 2013 et 2015 par le COTREP (Comité technique pour les emballages plastiques)”*

Le COTREP a au contraire mis en évidence le fait que cet emballage ne pouvait plus être dilué dans le flux de PET foncé au-delà d'un seuil de 15% de PET opaque dans le flux. Eco-Emballages [confirme dans une communication de juillet 2016](#) que ce seuil est en moyenne déjà atteint. L'augmentation de l'usage du PET opaque est ce qui met aujourd'hui en péril à court terme les filières de recyclage. En choisissant le PET opaque pour conditionner son lait, Lait Plaisir participe directement à ce problème.

*“Ces bouteilles ont de nombreux avantages écologiques qu'il ne faut pas oublier. Elles permettent d'utiliser 15% de matière en moins que les autres bouteilles et de ne plus utiliser d'opercule en aluminium, très polluant et non recyclable. Elles sont également 25% moins lourdes, ce qui permet d'économiser 900 tonnes de plastique par an”.*

Ces allégations sont par ailleurs mises en évidence sur vos bouteilles.



**Aucune étude ACV comparative** (et encore moins indépendante) n'a pourtant apporté la preuve que les bouteilles en PET opaque avait un impact environnemental plus faible que les bouteilles PEHD traditionnelles. Et pour cause, ce sont des millions de bouteilles qui ne sont aujourd'hui plus recyclées et terminent leur vie en décharge ou en incinérateur. Les avantages environnementaux mentionnés sont ainsi loin de compenser le problème de la non-recyclabilité.

Aujourd'hui, une marque telle que la vôtre, qui propose à ses consommateurs de *“privilégier les producteurs de laits français tout en respectant l'environnement”* grâce à ces produits, **ne peut plus ignorer l'impact environnemental de l'emballage (jetable) dans lequel son lait est conditionné**. D'autant que la Ministre de l'environnement elle-même **demande expressément l'application d'un malus sur ces nouvelles bouteilles pour freiner leur développement, et envisage même à terme leur interdiction.**

La forte mobilisation qui a suivi l'arrivée de ces nouvelles bouteilles non recyclables sur le marché le montre : pour une grande partie des consommateurs, un retour en arrière quant à la recyclabilité des emballages n'est pas acceptable aujourd'hui **et est d'autant plus incompréhensible venant d'une marque bio.**

Nous nous tenons à votre disposition pour échanger avec vous quant à **l'abandon de ces bouteilles en PET opaque et à l'intégration du critère du réemploi et de recyclabilité des emballages** dans vos choix en matière de conditionnement à l'avenir.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Zero Waste France

